

PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Exécution de l'article L.2121-25 du code
général des collectivités territoriales

COMMUNE DE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Séance du 18 JANVIER 2024

Date de convocation :
12/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT CYR LE GRAVELAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Louis MICHEL, maire.

Date d'affichage :
25/01/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Secrétaire de séance :
Sandrine PLANCHENAU

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir	Pouvoir donné à
Annette BEDOUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Géraldine BLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Soizic CHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Christian GABLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Didier JAGLINE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Jean-Claude LOCHIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Nathalie LORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Louis MICHEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Ludivine MURI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Loïc PEYON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Sandrine PLANCHENAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Mégane RENOARD-BOUTEMY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Olivier RENOUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Frédéric RONDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0

M. Louis MICHEL déclare la séance ouverte à 20h00 et procède à l'appel.
Le quorum est respecté avec 12 présents, soit 12 votants.
Mme Sandrine PLANCHENAU est nommée secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **23 novembre 2023** est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil municipal du 23 novembre 2023
Présentation des devis engagés et signés par le Maire dans le cadre de sa délégation de signature

URBANISME

Parking rue du Maine : régularisation achat parcelle

VIE MUNICIPALE

Rapport Laval Agglomération
SIVOM vote des délégués

FINANCES

Demande de subvention

RH

Prévoyance groupe CDG 53 : mutuelle pour les agents
Prime pouvoir d'achat exceptionnelle agents dont la rémunération mensuelle brute est inférieure à 3250 €

Divers :

Information : réunions à venir

- Questions diverses

N°73 COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Exécution et passation des marchés de fournitures et de services alinéa 4, article L.2122-22 du CGCT

Objet	Entreprise retenue	Montant HT	Imputation budgétaire (Chapitre/Opération-Compte)
Fonctionnement			
Eco-pâturage	Veillé Olivier	320,00 €	011- 615231
Gravier	Pigeon carrière	590,02 €	011- 60633
Noël	U express	639,49 €	011- 623
Nacelle	Loxam	822,88 €	011- 613
Contrat maintenance informatique 2024	Conty	292,00 €	011-6156
Electrodes défibrillateur	Défibrillateur center	160,00 €	011-6156
Cage d'escalier 18 rue de Bretagne	Angot P	2800,46 €	011- 615228
Décoration	Giffi	67,70 €	011- 60632

N°74 URBANISME

Parcelle AB 0201 régularisation

RAPPORTEUR : LOUIS MICHEL

Délibération 2024-01

Monsieur le Maire évoque la parcelle AB 0201 située rue du Maine. En répertoriant les biens communaux nous avons remarqué que cette parcelle n'a pas été régularisée avec son propriétaire. Je propose à l'assemblée de se porter acquéreur de cette parcelle cadastrée AB 0201, d'une superficie de 243 m2, à usage de parking et abri bus.

L'acquisition est proposée pour l'euro symbolique, les frais afférents à l'acquisition à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'acquisition du terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N°75 VIE MUNICIPALE

Présentation du rapport Laval Agglomération, le Conseil Municipal prend acte de son contenu.
Saint Cyr le Gravelais

N°76**VIE MUNICIPALE**

Il est rappelé la liste des élus en poste pour le SIVOM de le Pertre/Saint Cyr le Gravelais par DCM 2020-19 en date du 25 mai 2020. A la suite des élections sur la commune de le Pertre, le Conseil Municipal de Saint Cyr le Gravelais réitère sa volonté de conserver les élus en poste, idem pour le SIAEP nommé par Laval-Agglomération.

N°77**FINANCE**

Demande de subvention pour le projet du lotissement et la rénovation énergétique de la salle des fêtes, le projet doit être avancé afin de pouvoir fournir le plan de financement et le planning. Le dépôt des dossiers pourra intervenir dès que l'estimation aura été présenté par le Maître d'œuvre. Choix de celui-ci qui sera à faire sur le 1^{er} semestre 2024 afin de pouvoir déposer les dossiers avant fin 2024.

N°78**RH**

Un contrat groupe est en cours d'analyse par le CDG 53 dans le cadre de la protection sociale complémentaire qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les agents de la collectivité. Le coût minimum de prise en charge par l'employeur sera à hauteur de 50 %. Afin de pouvoir organiser cette démarche d'analyse, le CDG53, a souhaité que les communes, dès maintenant, puissent faire parvenir leur intention d'adhérer. Toutefois, le recueil de votre intention avant le 31 janvier permettra d'optimiser la constitution des lots en vue de la consultation des assureurs afin d'être en mesure de vous proposer les meilleurs tarifs pour ces contrats.

L'adhésion des collectivités pourra se faire ultérieurement mais elle sera soumise à un examen préalable pour acceptation ou refus des assureurs. Il n'y a donc aucune certitude d'avoir une réponse favorable. Le risque sera de se retrouver seule en cas de de fin de non-recevoir avec un risque qui ne sera pas mutualisé et des conditions financières moins favorables. La commune a fait part de son intention de participer à cette démarche.

N°79**RH**

Une prime pouvoir d'achat exceptionnelle est proposée pour les agents dont la rémunération mensuelle brute est inférieure à 3250 € dans les conditions suivantes :

Niveaux	Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)	Montant de la prime
I	Inférieure ou égale à 23 700 €	700 €
II	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	600 €
III	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	500 €
IV	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	400 €
V	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	300 €
VI	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	250 €
VII	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	200 €

L'avis du comité technique a été sollicité, en attente de retour.

N°80**RH**

Le contrat d'adjoint administratif arrive bientôt à son terme, une publicité sera lancée mi-février par le biais de la plateforme du CDG53 pour une prise de poste au 1^{er} avril 2024.

Lotissement du Clos des Mesliers 2nd tranche :

- Le permis d'aménager a été réceptionné, la date de l'arrêté du 27/11/2023 détermine la durée de validité du règlement d'urbanisme annexé soit jusqu'au 26/11/2033.
- Le coût total de cette seconde tranche a été estimé à 533 606.94 HT soit 640328.33 TTC.
- Le prix de vente estimé à environ 80 € HT/m², celui sera à définir par délibération afin de pouvoir mettre les parcelles à la vente.

Bulletin municipal

- Mégane en charge du bulletin et de sa présentation auprès de l'imprimeur.

Repas des aînés

- Le repas est prévu le 25 février 2024.
- Le menu a été choisi auprès du traiteur de Loiron-Ruillé.
- La préparation de la salle sera faite le 24 février vers 17h.
- Pour les personnes qui participent arrivée prévue le 25 février à 11h.
- Nathalie se charge d'envoyer un mail aux conseillers.

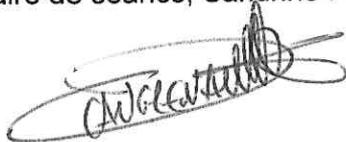
Messe de la St Sébastien

- Un pot est prévu après la messe vers 11h dans la salle des fêtes de la commune.
- Pour le service : Soizic, Nathalie, Sandrine et Jean-Claude.

- Prochaine réunion du Conseil municipal le 29 février 2024 pour le budget.
- Une réunion complémentaire pourrait-être prévue si retour d'éléments pour le lotissement ou autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 18 janvier 2024 2023 à 21h25, le PV peut être dressé.

La Secrétaire de séance, Sandrine PLANCHENAU



Le Maire, Louis Michel



Date de la séance	Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Décision de l'organe délibérant
Jeu	2024-01	Parcelle AB 0201 régularisation	A l'unanimité